

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 18 avril 2023

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE SAISONNIERE : UN REFLEXE A RENFORCER CHEZ LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES

*« La grippe arrive, mais son vaccin est déjà là.
Faîtes-vous vacciner. »*

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière débute ce 18 avril et se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2023. La grippe saisonnière, très contagieuse, est souvent considérée à tort comme bénigne alors qu'elle cause chaque année à La Réunion des hospitalisations et des décès.

Face à l'imprévisibilité de la grippe et à sa dangerosité, notamment sur les personnes les plus fragiles, la vaccination reste l'arme la plus efficace. Elle est recommandée pour les personnes à risque de développer une forme grave : personnes âgées de plus de 65 ans, femmes enceintes, personnes atteintes d'une maladie chronique ou d'obésité sévère. Aussi, afin de faciliter l'accès à la vaccination au plus grand nombre, le rôle des pharmaciens, infirmiers et sages-femmes en matière de prescription et d'administration a été renforcé.

Pour se protéger de la grippe, l'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion rappellent aux personnes à risque l'importance de se faire vacciner dès le début de la campagne et à tous les Réunionnais, d'adopter les gestes barrières qui permettent de limiter la propagation des virus.

Une couverture vaccinale encore trop insuffisante en 2022

- 49 556 personnes ont été vaccinées à La Réunion, sur 186 467 personnes éligibles
- Une couverture vaccinale de 26,6% des personnes éligibles : toujours en dessous de la moyenne nationale (environ 50 %).

Un parcours vaccinal simplifié pour les personnes à risque

Qui sont les personnes à risque ?

Il s'agit des personnes :

- âgées de 65 ans et plus,
- (adultes et enfants) souffrant de pathologies chroniques (insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, diabète, insuffisance rénale, asthme, bronchopneumopathie obstructive...),
- obèses avec un Indice de Masse Corporelle égal ou supérieur à 40 kg/m²,
- faisant partie de l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et des personnes immuno déprimées,
- des femmes enceintes.

Même s'il ne permet pas toujours d'éviter la maladie, le vaccin antigrippal réduit le risque de complications graves (pneumonie, aggravation d'une maladie chronique déjà existante, ...).

Le parcours vaccinal

Ces personnes, ciblées par les recommandations vaccinales, reçoivent un courrier d'invitation accompagné d'un bon de prise en charge du vaccin à 100% adressé à leur domicile par l'Assurance Maladie. **Ainsi environ 190 000 bons ont été envoyés pour cette saison aux personnes concernées.**



Toutes les personnes de 16 ans et plus pour lesquelles la vaccination antigrippale est recommandée peuvent retirer directement leur vaccin à la pharmacie, sur simple présentation de leur bon de prise en charge.

Elles peuvent ensuite se faire vacciner par le professionnel de leur choix :

- **médecin,**
- **sage-femme,**
- **infirmier(e),**
- **pharmacien volontaire.**

Dans le cas où une personne éligible n'a pas reçu ou a égaré le courrier d'invitation de l'Assurance Maladie, son médecin, sage-femme, infirmier ou pharmacien peut lui délivrer un imprimé de prise en charge, après s'être assuré de son éligibilité.

Le rôle essentiel des professionnels de santé

Tous les professionnels de santé, qu'ils exercent en établissement ou en libéral, sont des acteurs majeurs de la vaccination et des relais incontournables auprès des populations concernées. Ils sont le plus à même d'informer les patients sur leur vulnérabilité face à la grippe et sur les bénéfices de la vaccination.

Leur rôle pour la campagne antigrippale est essentiel et répond à un double objectif :

- se protéger eux-mêmes pour permettre de continuer à assurer leur activité de soin ;
- protéger leurs patients, en particulier les plus fragiles.

Nouveautés 2022 : les compétences vaccinales des pharmaciens, infirmiers et sages-femmes élargies afin d'augmenter les possibilités de se faire vacciner.

- Les mineurs de 16 ans et plus, ciblés par les recommandations, peuvent être vaccinés, sans prescription médicale préalable de l'acte, par les pharmaciens d'officine et les infirmiers (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin ou une sage-femme).
- Le rôle des sages-femmes en matière de prescription et d'administration est également renforcé. Elles peuvent désormais vacciner l'ensemble des mineurs ciblés par les recommandations.

Où et comment se faire vacciner contre la grippe ?

Professionnel de santé	Public
Médecin	Toute personne
Infirmier	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes majeures, ciblées ou non par les recommandations, (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin). - Mineurs de 16 ans et plus, ciblés par les recommandations, sans prescription médicale préalable de l'acte (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin). - Mineurs jusqu'à 15 ans inclus, sur prescription médicale de l'acte.
Pharmacien d'officine ayant suivi une formation à la vaccination contre la grippe ou contre le Covid-19	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes majeures, ciblées ou non par les recommandations, (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin). - Mineurs de 16 ans et plus, ciblés par les recommandations (à l'exception des personnes présentant des antécédents de réactions allergiques sévères à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, qui ne peuvent être vaccinées que par un médecin).
Sage-femme	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes majeures : les femmes et l'entourage des femmes enceintes et des nourrissons de moins de 8 semaines, ciblés ou non par les recommandations. - Tous mineurs (qu'ils soient ou non de l'entourage d'une femme enceinte ou d'un nourrisson), ciblés par les recommandations.

Une campagne pour sensibiliser les publics concernés

Afin d'inviter les publics fragiles à se faire vacciner, l'ARS La Réunion et l'Assurance Maladie Réunion lancent une campagne de communication : « **La grippe arrive, mais son vaccin est déjà là. Faîtes-vous vacciner.** »

Objectif :

Forte fièvre, fatigue intense, courbatures, maux de tête... la grippe n'est pas une maladie anodine ; elle peut même entraîner des complications graves chez les personnes fragiles. Pourtant, ces personnes sont encore trop nombreuses à ne pas en avoir conscience. L'objectif est donc de faire prendre conscience aux Réunionnais de l'importance de se faire vacciner contre la grippe, à l'approche de l'hiver et ainsi d'augmenter la couverture vaccinale à La Réunion.



Dispositif :

Le dispositif de communication s'articulera autour d'une campagne médias vers le grand public :

- une campagne radio,
- des affiches diffusées aux pharmaciens, aux établissements de santé et aux cabinets médicaux,
- une campagne digitale,
- une émission TV (Vital santé) diffusée sur Réunion La 1^{ère}.

Les personnes à risques étant au cœur de cette campagne, le dispositif se déclinera autour de ces publics cibles :

Les femmes enceintes



Les femmes enceintes sont très vulnérables face à certains virus comme la grippe, avec des conséquences qui peuvent être graves pour elles et leur futur bébé.

Les personnes de 65 ans et plus



Chez les plus de 65 ans, la grippe n'est pas une maladie banale. Les formes graves sont plus fréquentes dans cette tranche d'âge.

Contacts presse :

ARS LA REUNION : Service Communication / Tél : 0262 93 94 55 – 0692 66 61 20 / Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr
CGSS REUNION : David JOURLIN - 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re